

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45, avenue Pierre Souyris - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

– Séance du 15 avril 2024 –

Envoyé en préfecture le 16/04/2024
Reçu en préfecture le 16/04/2024
Publié le 18/04/2024
ID : 081-248100497-20240415-2024DEL19-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Guy GAVALDA, Président.

Date de convocation : 2 avril 2024	Présents : Délégués titulaires : Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., BARRAU F., DELPERIE L., GOMEZ G., CHAZOTTES F., ROBERT C. (à partir de la délibération n° 2024/19), DEYMIE C. (à partir de la délibération n° 2024/22), FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D., GAVALDA G., MIOT B., ALMAYRAC J.-J., ASSIÉ G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J.P., PASTUREL N., TARROUX H., IMBERT J., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J.P. et CRAYSSAC C.. Délégués suppléants : - Absents ayant donné pouvoir : Mmes THOMAS G. (pouvoir à Mme CHAZOTTES F.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à M. ANDREOLLO B.), GUIBELIN A. (pouvoir à Mme GOMEZ G.), VERGNES N. (pouvoir à M. TARROUX H.), DEYMIE C. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E. jusqu'à la délibération n° 2024/21), SOLIER H. (pouvoir à M. BENEDET J.P.) et M. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.). Absente : Mme CAMPAGNARO M.C.. Secrétaire de séance : M. ALBAR Eric.
Date d'affichage : 2 avril 2024	
Nombre de délégués en exercice : 34	

DEL 2024/19 : Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Monsieur le Président présente au Conseil communautaire l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024, transmis par la Direction Départementale des Finances Publiques. Cet état tient compte d'un coefficient de revalorisation des valeurs locatives de 3,9%. Il fait apparaître, sans modification des taux 2023, un produit des taxes directes locales de 545 764 €.

Monsieur le Président indique que le projet de budget primitif de la collectivité a été établi avec un produit des taxes directes locales égal à 551 299 € et une augmentation proportionnelle des taux 2023 de 1%. Il propose de ce fait d'augmenter de 1% l'ensemble des taux d'imposition 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 26 votes pour, 2 votes contre et 5 abstentions :

- Approuve la proposition de Monsieur le Président,
- Fixe en conséquence les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,76%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,67%
 - Taxe d'habitation : 7,56%
 - Cotisation foncière des entreprises : 13,17%.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Guy GAVALDA



Le Secrétaire de séance,

Eric ALBAR.